



Championnat Scolaire des Ecoles et des Collèges de la Mayenne

organisé par le CDJE 53

le 11 février 2026

Règlement Intérieur

Préambule

Le texte français constitue la version officielle de ce règlement intérieur et de ses annexes.

Dans ces Règles, les termes “joueur” et “il” doivent s’entendre tant au masculin qu’au féminin.

Dans ces règles les termes :

FFE signifie Fédération Française des Echecs

FIDE signifie Fédération Internationale Des Echecs

<u>Article 1 Organisation</u>	2
<u>Article 2 Arbitrage & Lieu du tournoi</u>	2
<u>Article 3 Règles & Licences.....</u>	2
3.1 Licences.....	2
3.2 Moyens de Communication	2
<u>Article 4 Tournoi</u>	2
4.1 Cadence de jeu	2
4.2 Inscriptions	3
4.3 Horaires	3
4.4 Classement et départage	3
<u>Article 5 Les qualifiés</u>	3

Article 1 Organisation

Le Comité Départemental du Jeu d'Échecs de la Mayenne organise chaque année le Championnat Scolaire pour les écoles de la Mayenne pendant une après-midi.

L'organisation de l'épreuve est confiée à un club par la décision du Comité.

Article 2 Arbitrage & Lieu du tournoi

L'arbitre principal de ces rencontres est Alain LUCAZEAU (AFE1).

L'organisation est confiée au club de Bonchamp sous l'égide du Comité Départementale du Jeu d'Échecs de la Mayenne (CDJE53).

L'ensemble des rencontres aura lieu le mercredi 11 février 2026 à partir de 13h00, à la salle des Angenoises - rue du Maine – 53960 Bonchamp les Laval.

Article 3 Règles & Licences

Les règles du jeu sont celles définies par la FIDE lors de son 93ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) Ces Règles du Jeu d'Échecs entrent en vigueur le 1er janvier 2023..

Les appariements sont effectués à partir du logiciel Papi, dernière version disponible sur le site de la FFE.

Les textes fédéraux (Règles Générales (R01), Championnat de France des Ecoles et des Collèges (J03), Compétitions Homologuées (R03)) et le présent règlement s'appliquent à la compétition Départementale.

La partie sera perdue au 3e coup illégal achevé (article 2.2.2 du R03)

3.1 Licences

Le Championnat Scolaire de la Mayenne est ouvert aux joueurs des écoles et des collèges.

Les joueurs doivent :

- être membre d'une seule et même école, d'un seul et même collège,
- être titulaire d'une licence FFE (A ou B), dans un Club de la Mayenne pour la saison en cours.

3.2 Moyens de Communication

Les joueurs ne sont pas autorisés à utiliser un moyen de communication durant les parties. Les téléphones portables seront en position "éteinte" et cachés dans un sac. L'infraction à cette règle est sanctionnée par la perte de la partie.

- ✓ L'accès à la zone de jeu est strictement réservé aux joueurs et aux arbitres.

Article 4 Tournoi

4.1 Cadence de jeu

Les tournois se joueront en 5 rondes à la cadence de 12 minutes, pour l'ensemble de la partie avec un ajout de 03 secondes par coup dès le 1er coup.

La notation n'est pas obligatoire (*Homologué classement Rapide FFE*).

L'annexe A-article 5 sera appliquée durant ce championnat scolaire

4.2 Inscriptions

Les inscriptions sont impérativement à faire avant le vendredi 06 février, 22h00.

Au-delà de cette date, les inscriptions se feront au cas par cas, jusqu'au lundi 09 février 20h00, où les inscriptions seront closes.

4.3 Horaires

Le pointage s'effectuera jusqu'à 13h30 le jour dit. Vous pouvez effectuer ce pointage à votre point de départ par SMS (06.47.14.01.56), quand votre équipe est complète.

Seul le représentant de l'établissement scolaire viendra à la table d'arbitrage pour effectuer le pointage. Les autres membres de l'établissement scolaire iront à la table qui leur sera assignée.

Les parties seront jouées à 14h00 - 14h40 - 15h20 - 16h00 - 16h40.

Les horaires sont donnés à titre indicatif.

4.4 Classement et départage

Le classement est individuel et est établi d'abord au nombre de points. Le départage est fait :

Buchholz tronqué

Buchholz

Cumulatif

Un classement par établissement est également établi d'après le total des points des 8 meilleurs participants ou participantes d'une même école ou du même collège dont au moins les 2 premières filles et les deux premiers garçons.

- a) Une équipe est dite complète lorsqu'elle comprend 8 membres dont au moins 2 garçons et 2 filles
- b) Les équipes complètes seront classées avant les équipes incomplètes. Pour tous les établissements qui ont moins de 8 membres ou un quota incomplet de garçons ou de filles, le calcul se fait en comptabilisant 0 point pour les places vacantes
- c) En cas d'égalité, on fera la somme des points de départages (1[°] Buchholz tronqué, 2[°] Buchholz, 3[°] cumulatif)
- d) En cas de nouvelle égalité, on prendra l'équipe avec la moyenne la plus jeune
- e) Plusieurs équipes d'un même établissement peuvent être classées.

Article 5 Les qualifiés

Sous réserve de validation par la ligue des Pays de Loire, les trois (3) premières équipes de chaque compétition sont qualifiées pour la phase académique.